



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments

Question écrite n° 16001

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les perspectives alarmantes quant à la pérennité de la production hors-sol et de ses outils d'aval dans le département de la Loire. En effet, compte tenu de l'importance de ces productions pour le revenu de nombreuses exploitations, de leur rôle essentiel en matière de diversification au sein de structures de taille humaine, de la situation de la filière avicole avec des cours très bas et extrêmement défavorables à la production ligérienne (celle-ci située au sein d'ateliers familiaux relativement dispersés) et des mesures actuelles de diminution des capacités qui mettront en péril la filière avicole de la Loire, qui n'a déjà plus d'outil d'abattage, compte tenu du risque économique menaçant la production porcine, alors qu'il est évident que le type d'élevage de la Loire correspond à la demande de la société (exploitations de taille modérée et familiale), il serait nécessaire que la situation départementale, pour ces productions, soit spécifiquement prise en compte au niveau national. Celles-ci doivent, en effet, continuer à participer à l'équilibre territorial, au maintien de l'emploi et à la gestion de l'espace. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre aux préoccupations exprimées par les agriculteurs concernés.

Texte de la réponse

Les productions hors sol connaissent actuellement des difficultés. La filière avicole doit faire face à des difficultés d'ordre structurel. Un plan d'adaptation de cette filière est en cours. Il comprend un volet amont qui doit aboutir au retrait de la production de 420 000 m² de poulaillers sur la base du versement d'une aide aux éleveurs volontaires et un volet aval qui accompagne la restructuration des industries de la volaille. Ces mesures visent à rétablir durablement l'équilibre du marché. Le marché porcin français a traversé une période d'incertitude prolongée entre l'automne et le printemps derniers. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers s'est situé à 1,19 EURro le kilo de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 EURro le kilo de carcasse. Néanmoins, la consommation de la période estivale a permis une bonne reprise des prix, qui atteignent à présent 1,30 EURro le kilo de carcasse. Depuis l'automne dernier, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est intervenu pour que se rétablissent, au niveau européen, des conditions de marché favorables à la reprise des cours de la viande de porc. Ainsi, la Commission européenne a mis en place une aide au stockage privé de viande de porc, à la demande de la France. Cette opération a permis de retirer du marché 111 862 tonnes pour un coût de 45,6 millions d'euros. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a également rassemblé un groupe de banques privées, qui ont ouvert des lignes de trésorerie spécifiques pour les éleveurs porcins. Les prêts proposés aux éleveurs ont été consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché, pour un montant de 60 millions d'euros. Enfin, les pouvoirs publics ont participé à un plan de promotion qui a débuté en juin et doit permettre de relancer la consommation de viande porcine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16001

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2598

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8414